

E 2001, Archiv-Nr. 913

*Le Ministre de Suisse à Rome, G.B. Pioda,
au Chef du Département politique, A. Hoffmann*

L

Rome, 24 octobre 1914

J'ai l'honneur de vous accuser réception du télégramme¹ que vous avez bien voulu m'adresser hier soir, au sujet de la question du transit.

J'avais déjà eu l'occasion d'appeler l'attention de M. Luciulli, directeur général des douanes, sur nos décrets d'interdiction d'exportation et de lui faire constater que les marchandises arrêtées en ce moment à Gênes (plomb, laine, cuivre) entrent toutes dans le cadre de l'arrêté du Conseil fédéral. J'avais aussi insisté tout particulièrement pour qu'on cessât de retenir le plomb mou destiné à la Fabrique Fédérale de Munitions de Thoune.

Ce matin, j'ai apporté à M. Luciulli une copie des deux arrêtés fédéraux interdisant l'exportation des marchandises et lui ai laissé un pro memoria écrit conte-

1. *Ce télégramme disait*: Ihr Rapport vom 20. und Telegramm vom 22. Ersuchen Sie, auf schweizerische Ausfuhrverbote und darauf hinzuweisen, dass Bundesrat für die in Betracht kommenden Artikel wie Getreide, Reis, ägyptische Baumwolle auch sogenannten gebrochenen Transit nicht zulässt, womit alle Garantien gegeben sind, dass solche durch Italien nach der Schweiz transitierenden Waren nicht nach Deutschland und Österreich weiterexpediert werden.



nant les indications renfermées dans votre télégramme. Je lui ai exposé clairement la situation en Suisse et la garantie que présentaient les arrêtés et la surveillance du Conseil fédéral.

Il m'a expliqué que la situation est la suivante: rien n'a encore été décidé; nominalelement le transit à travers l'Italie est encore libre, tant vers l'Allemagne et l'Autriche que vers la Suisse. Mais le transit est «suspendu», par mesure de contrôle, pendant qu'on examine jusqu'à quel point il va être supprimé. Au cas où l'Italie se verrait obligée d'arrêter tout transit, ou une partie du transit, du côté des belligérants, elle tient à conserver son transit vers la Suisse; et M. Luciulli m'a dit, de la manière la plus confidentielle, que le moyen juridique qu'il avait l'intention d'employer était l'application de l'article 6 du traité de l'Italie avec l'Allemagne (analogue au traité avec l'Autriche). Par cet article, l'Italie s'engage à ne pas suspendre le transit avec l'Allemagne tant qu'elle ne le suspendra pas avec les nations qui se trouvent dans des conditions *identiques*. La Suisse n'étant pas en guerre ne se trouve pas dans une situation identique à celle de l'Allemagne. C'est ainsi que M. Luciulli compte se justifier vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Autriche. Et c'est afin de le mettre à même de se justifier vis-à-vis de la France et de l'Angleterre que je lui ai remis les arrêtés d'interdiction d'exportation de la Suisse et le pro memoria dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir. D'après ce que m'a expliqué M. Luciulli, c'est tout le transit qui est en jeu et pas seulement le transit par des intermédiaires italiens. Et la question n'a pas l'air de devoir être résolue immédiatement, car M. Luciulli a parlé de «la fin de la semaine prochaine» à notre compatriote M. Schmoll, qui venait lui parler du transit des métaux.

J'ai porté également un pro memoria identique et les deux arrêtés fédéraux au fonctionnaire compétent au Ministère des Affaires Etrangères, en vue de lui faciliter la justification du maintien du transit avec la Suisse, et je lui ai dit la grande importance qu'avait cette question pour nos deux pays.

Etant allé voir M. Cavasola, Ministre du Commerce, pour lui parler de la question du jute demandée par la maison Strohmeier, j'ai saisi cette occasion pour lui parler de la question du transit et pour lui demander tout son appui.

En raison de la gravité de la situation, j'ai cru devoir retourner cet après-midi chez M. Salandra, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères, qui m'avait déjà promis sa bonne volonté au cours de l'entretien que vous a rapporté mon dernier rapport. Je lui ai exposé combien la question était grave et combien il était important pour l'Italie et pour nous qu'elle fût résolue dans un sens favorable. Je lui ai dit que j'avais remis au fonctionnaire compétent une copie des arrêtés fédéraux et un pro memoria. Je lui ai exposé que ces arrêtés, appliqués par le Conseil fédéral, représentaient une garantie complète que les marchandises restaient en Suisse; j'ai ajouté enfin que les besoins de la Suisse étaient bien connus, que sa population et son industrie absorbaient tout ce qui entrait et souffraient de manquer du nécessaire, ce qui constituait la meilleure des preuves, et que le Gouvernement fédéral donnerait encore, à mon avis, les garanties raisonnables qui pourraient être désirées.

M. Salandra m'a alors répété que toute sa bonne volonté nous était acquise et que, tant pour maintenir nos relations commerciales que pour maintenir nos rap-

ports si cordiaux, il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour arriver à une solution favorable, solution qui serait de la plus grande utilité à l'Italie aussi. Mais il m'a déclaré que l'Angleterre était convaincue qu'une très forte contrebande de guerre traversait l'Italie et la Suisse pour se rendre en Allemagne et en Autriche. Il a ajouté que l'Angleterre était absolument décidée à y mettre un terme et qu'elle réclamait à cet effet de l'Italie la suppression pure et simple du transit, vers la Suisse aussi. Si l'Italie n'accepte pas ces conditions, l'Angleterre menace de lui refuser péremptoirement tout charbon et toute autre matière nécessaire à l'industrie, dont l'Italie ne peut se passer. Elle a, d'ailleurs, déjà commencé à mettre à effet sa menace, en interdisant l'exportation du jute des Indes vers l'Italie, ce qui a des conséquences pour nous déjà. M. Salandra, désireux d'arriver à une solution en notre faveur, solution qui serait aussi à l'avantage de l'Italie, fera tout ce qu'il pourra; mais, pour hâter les choses et arriver à un résultat satisfaisant, il conseille que le Gouvernement de la Confédération agisse directement à Londres.

J'ajoute enfin que, parmi les commerçants suisses d'Italie, on affirme l'existence de cette contrebande vers l'Allemagne par des intermédiaires suisses et l'on prétend qu'elle se fait sur une grande échelle: des négociants italiens sont venus me la proposer sans mystère.